

Aux fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales

Été 2004

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'été 2004 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) en est maintenant à sa sixième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

FRÉQUENCE AUTORISÉE POUR LES GANTS (ARTICLE 99400318)

Le 1^{er} novembre 2003, la quantité limite de gants (article 99400318) est passée de 400 gants individuels à 12 boîtes de gants (100 gants par boîte) par année. Pour vérifier si votre client peut recevoir des gants, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.

NUMÉRO D'ORDONNANCE

À titre de rappel, il faut remplir le champ réservé au numéro d'ordonnance sur les demandes de paiement sur formulaire imprimé. Vous devez y indiquer un numéro unique attribué par le fournisseur d'ÉMFM correspondant à l'article dispensé. Veuillez prendre note que les demandes de paiement seront rejetées si le même numéro d'ordonnance est utilisé pour deux articles ayant la même date de service.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des données requises sur les formulaires de demande de paiement pour ÉMFM des SSNA, il faut consulter la Section 7.5 de la *Trousse d'information pour le fournisseur d'ÉMFM* (TIFÉ) des SSNA.

MODIFICATION DES COORDONNÉES DES FOURNISSEURS

À titre de rappel, il faut communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** lorsque vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou de numéro de télécopieur. Si vos coordonnées ne sont pas mises à jour dans le système, la réception de vos paiements ou de communications importantes peut être retardée.

APPELS PROVENANT DES BÉNÉFICIAIRES

Veuillez diriger les demandes de renseignements des bénéficiaires au bureau régional de la DGSPNI concerné. Veuillez également consulter le répertoire d'adresses joint à votre *Trousse d'information pour le fournisseur d'ÉMFM* (TIFÉ) des SSNA pour connaître le numéro de téléphone et l'adresse de chacun des bureaux régionaux de la DGSPNI.

Le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH n'offre des services qu'aux fournisseurs des SSNA.

Les fournisseurs peuvent télécharger la version actuelle de la *Trousse d'information pour le fournisseur d'ÉMFM* (TIFÉ) des SSNA sur le site Web des SSNA :

<http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/ssna/index.htm>

Les fournisseurs qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent s'adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.